

## BRÈVE

Orienter l'épargne vers des investissements décisifs pour la relance

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a présenté son plan France Relance et annoncé la création d'un Label Relance afin de favoriser une orientation de l'épargne des Français vers le financement des investissements nécessaires à la reprise économique.

Le Label Relance viendra distinguer les fonds d'investissement qui apportent des capitaux propres aux entreprises françaises et en particulier à nos PME et à nos ETI. L'AFG salue cette initiative.

Ce label sera accessible aux fonds ouverts à la clientèle particulière, investis dans des instruments de fonds propres ou quasi-fonds propres d'entreprises françaises ou implantées en France.

Un cahier des charges viendra prochainement préciser les conditions d'octroi de ce label dont le suivi sera assuré par un Comité de Place.

L'AFG souligne qu'afin que ces nouvelles mesures donnent rapidement leurs pleins effets, il est nécessaire que les critères retenus ouvrent l'accès à ce label à une large gamme de fonds, et que l'épargne ainsi collectée soit investie dans des placements à long terme.

Pour cela, l'AFG propose pour une durée limitée à deux ans :

- Le renforcement de l'attractivité des produits d'épargne investis en actions : PEA, PEA-PME, épargne salariale et épargne retraite,
- La possibilité pour les Français d'ouvrir un compte épargne relance, largement investi dans les fonds propres des entreprises, avec un régime fiscal aussi incitatif que celui de l'épargne réglementée.

Ces deux initiatives donneraient un véritable élan à la réorientation de l'épargne des Français, d'une épargne de précaution à une participation au financement de la relance.



## EDITO

### RELANCER ENSEMBLE NOTRE ÉCONOMIE

Depuis le début d'année, nous avons vécu plusieurs vies, la crise sanitaire que nous vivons provoque un choc d'une ampleur inédite sur l'activité économique. Les enjeux sont forts, dans un environnement particulièrement incertain (et, depuis peu, complètement inédit), mais les opportunités aussi, et les chantiers sont bien identifiés.

Pour les entreprises, répondre aux enjeux de demain par des offres compétitives nécessite une reprise des investissements productifs et un renforcement de leurs fonds propres, socle de la croissance. L'épargne, et notamment l'épargne privée résidente, dispose aujourd'hui d'une masse de capitaux pouvant accompagner cette démarche. Il s'agit de rétablir des ponts entre l'épargne patrimoniale longue et les bilans des entreprises.

Pour les particuliers l'enjeu est d'accéder à des placements plus rentables, qui permettent de construire un patrimoine sur le long terme. La plus large diffusion des solutions d'épargne longue, épargne retraite au sein des supports assurantiels ou compte-titres et épargne salariale, est la clé pour accroître la part actions dans les patrimoines financiers. Le financement de la relance se réalisera aussi par le développement des offres solidaires, responsables et durables, répondant ainsi à la problématique de la transition environnementale.

En effet, l'ESG est un facteur de création de valeur sur le long terme. Les gestions doivent s'adapter à cette demande croissante des investisseurs qui orientent leurs placements selon



Eric Pinon  
Président

leurs préoccupations ou engagements de citoyens souhaitant donner du sens à leur épargne. Les sociétés de gestion ont l'expertise dans la sélection et l'analyse des émetteurs, cette analyse intégrant de plus en plus les données extra-financières.

La période des produits d'épargne qui offraient du rendement sans risques est terminée. Dans ce nouveau contexte, les sociétés de gestion et les distributeurs ont un rôle majeur à jouer, grâce à la confiance et à la proximité qu'ils entretiennent avec leurs clients. Le développement d'une éducation financière et le renforcement du conseil, dans un langage clair et compréhensible, est nécessaire pour aider les épargnants à raisonner en termes d'objectifs d'épargne, et définir des allocations en adéquation avec leurs besoins et convictions également en transition.

Il s'agit de basculer de l'actuelle réticence liée à la performance de ses investissements individuels vers une vision plus globale d'un impact positif de ses investissements sur l'économie.

La prise de conscience de l'importance de l'épargne longue, nous donnera la capacité d'offrir aux investisseurs, aux distributeurs et aux épargnants particuliers des solutions permettant d'accueillir ces investissements à long terme. L'épargne mieux orientée, mise au service du financement des investissements, sera indispensable pour redémarrer la production.

Construisons une économie nouvelle, plus durable, au service des citoyens et partagée par la collectivité.

## SOMMAIRE

ACTUALITÉS	P 2
ENTRETIEN	P 2
DOSSIER	P 3
FORMATION	P 3
COMMISSIONS ET GROUPES	P 3
CHIFFRE CLÉ	P 4
L'AFG EN BREF ET AGENDA	P 4

# ENTRETIEN



Marie-Pierre Peillon,  
Présidente de la Commission Finance durable de l'AFG

## En quoi le nouveau référentiel du Label ISR est-il innovant ?

Le Label ISR connaissant une forte croissance, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance a publié un nouveau référentiel pour l'obtention du Label ISR en juillet 2020. Ce référentiel introduit les nouveautés suivantes : l'élargissement du type de fonds éligibles, un cahier des charges spécifique pour les fonds immobiliers, une exigence et une transparence accrues.

## La doctrine AMF 2020-03 modifie fortement la commercialisation des approches extra-financières. Quel est votre avis ?

L'AFG a travaillé étroitement avec l'AMF pour modifier le champ de la doctrine 2020-03 qui concerne la commercialisation des approches extra-financières :

1. Elargissement de l'approche significativement engageante avec l'introduction d'approches fondées sur les indicateurs clé de performance ESG
2. Introduction de l'approche non significativement engageante
3. Décalage du calendrier d'application

Nous observons que les sociétés de gestion innovent beaucoup actuellement dans le domaine ESG. Et en parallèle elles montent en compétence et s'approprient la doctrine.

## Quel est le challenge ESG du moment selon vous ?

L'axe prioritaire pour les années à venir concerne la maîtrise des données ESG, véritable enjeu de souveraineté pour l'Europe. Il est donc grand temps de construire des normes ESG pour améliorer la qualité, la robustesse et la comparaison des données publiées par les entreprises. L'AFG a donc décidé d'apporter sa pierre à l'édifice et a publié un guide professionnel sur une quarantaine d'indicateurs ESG indispensables pour évaluer une entreprise. Ce guide est le fruit d'un véritable dialogue entre investisseurs et entreprises. C'est une première étape vers la normalisation des données.

# ACTUALITÉS

## ■ L'UNION DES MARCHÉS DE CAPITAUX AU SERVICE DE LA RELANCE ?

Publié fin septembre, le nouveau plan d'action de la Commission européenne sur l'UMC consacre le rôle des marchés de capitaux dans la relance de l'économie européenne et son financement à long terme.

Nourri tout au long de l'année 2020 par de multiples contributions d'experts, de parlementaires, d'autorités nationales et d'acteurs de l'industrie – dont l'AFG – le plan d'action donne de la cohérence et de la lisibilité à des initiatives très diverses souhaitées par l'exécutif européen, par exemple :

- améliorer l'information des investisseurs en corrigeant les règles DDA, MIF 2 et PRIIPs ;
- centraliser les informations publiées par les émetteurs ;
- réexaminer le véhicule ELTIF pour soutenir l'investissement de long terme ;
- créer un système européen de réduction des retenues fiscales à la source.

Ce plan d'action arrive à un moment charnière : sous réserve de l'approbation des parlementaires européens, l'Irlandaise Mairead McGuinness deviendra la nouvelle Commissaire européenne en charge des services financiers, une responsabilité auparavant échuë au Commissaire letton Valdis Dombrovskis.

## ■ BREXIT ET PEA

Le projet d'ordonnance et l'arrêté d'application établissant les nouvelles dispositions relatives au PEA dans le cadre du Brexit et à l'information des porteurs ont été transmis, mi-septembre, aux différentes associations financières de la Place afin de recueillir leurs avis.

Les projets proposaient, en substance, des règles d'éligibilité au dispositif PEA et PEA-PME pour une durée de neuf mois après le 31 décembre 2020, avec des précisions particulières pour les titres britanniques, les OPC britanniques et les titres britanniques au sein d'OPC français ou d'OPC de l'Union européenne.

Les projets proposaient également des règles d'information applicables à la société de gestion envers ses teneurs de compte sur son intention de respecter ou non les conditions du dispositif PEA pour son fonds à l'issue des neuf mois, et au teneur de compte envers les titulaires sur la perte d'éligibilité des titres détenus, le cas échéant.

Quelques commentaires ont été apportés à ces projets par les associations de Place et l'AFG, notamment concernant l'information des porteurs et des teneurs de compte, ainsi que certaines mesures concernant les titres de capital-investissement. Les projets de texte ont été examinés par le CCLRF et sont en attente de validation par la Direction de la Législation Fiscale et le Conseil d'Etat.

## INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS INDISPENSABLES POUR ÉVALUER UNE ENTREPRISE

Face à la croissance et à la multiplicité des données ESG publiées par les entreprises, les sociétés de gestion ont souhaité disposer d'une liste d'indicateurs extra-financiers répondant à un double objectif : définir les informations extra-financières nécessaires pour évaluer une entreprise, dialoguer avec les entreprises pour construire un cadre des publications en phase avec les exigences de la réglementation.

L'AFG a effectué une enquête auprès de ses membres et identifié 10 indicateurs trans-sectoriels par pilier : Environnement, Social / Capital humain, Sociétal et Gouvernance, indispensables afin d'évaluer les entreprises de toute taille. Au-delà, ont été identifiés d'autres thèmes sur lesquels les investisseurs ont besoin de transparence et qui permettent d'engager le dialogue avec l'entreprise. Enfin, l'AFG a identifié des sujets à traiter conjointement entre entreprises et investisseurs.

Une première version de ce guide a été présenté aux entreprises en juillet 2020. Ce dialogue a conduit à une évolution des indicateurs indispensables et de transparence et à la publication d'une nouvelle version en août 2020.



Muriel Faure,  
Présidente de la Commission  
Innovations Technologiques



Olivier Taille,  
Vice-Président de la Commission  
Innovations Technologiques

## DOSSIER

### L'AFG RENFORCE SON IMPLICATION DANS LA TRANSFORMATION DIGITALE DE LA GESTION D'ACTIFS

Les nouvelles technologies (Cloud, Intelligence artificielle au sens big data et *machine learning*, *blockchain*, RPA, etc), permettent entre autres de gagner en efficacité, de créer de nouveaux produits et services, d'accéder à une meilleure connaissance des investisseurs et de leurs besoins, et d'innover en matière de canaux de distribution. Leur utilisation croissante bouleverse de plus en plus fortement les métiers de la gestion d'actifs en impactant l'ensemble des chaînes de valeur de nos activités (gestion des portefeuilles, contrôle des risques, data management, distribution, expérience client, etc.),

C'est pourquoi la maîtrise et le déploiement de ces innovations représentent un enjeu absolument stratégique pour les sociétés de gestion. Depuis plusieurs années, l'AFG accompagne ses membres dans la diffusion des innovations digitales sous diverses formes. Aujourd'hui, elle renforce son implication sur ces sujets en créant la **Commission Innovations Technologiques**. Celle-ci réunit les dirigeants et les responsables de la transformation digitale de sociétés de gestion, illustrant la grande diversité de nos membres SGP tant par la taille que par la variété de leurs approches de gestion.

Cette nouvelle Commission permet à l'AFG d'affermir son rôle et sa visibilité sur les enjeux des innovations technologiques, non

seulement vis à vis des autorités publiques françaises et européennes, mais aussi auprès de l'ensemble de l'écosystème de la gestion (dépositaires, valorisateurs, distributeurs, fin-tech, etc.).

Lieu de partage des réalisations des SGP en matière d'innovations technologiques sur leurs différents métiers (gestion, développement, fonctions support...), la nouvelle Commission sera aussi le point de contact privilégié des autorités et des acteurs de l'écosystème pour discuter et évaluer les propositions de texte, les solutions disponibles dans le marché et les questions de toute nature (réglementaires, opérationnelles, etc.) pouvant résulter de l'utilisation massive des nouvelles technologies par les SGP.

La Commission Innovations Technologiques a déjà été très active depuis le début d'année, notamment avec la création d'un **comité dédié aux solutions digitales**, présidé par Laurence Arnold, responsable de la gestion de l'innovation et des initiatives stratégiques chez AXA IM et la création d'un **comité « évolutions réglementaires »** présidé par Jérémie Vuillequez, directeur juridique Distribution et Affaires Générales de La Française, en charge notamment des réponses aux nombreuses consultations tant françaises qu'européennes sur ces questions.

## FORMATION

### ■ CERTIFICATION AMF

AFG Formation est agréée par l'AMF en tant qu'organisme certificateur indépendant pour l'examen en langue française comme en langue anglaise.

Examen en présentiel éligible au CPF N° 235472 (site "moncompteformation")

AFG Formation organise les examens de certification AMF au format électronique dans ses locaux. Inscriptions ouvertes en fonction du nombre de places disponibles – 4 dates minimum par mois.

### ■ E-TRAINING

Pour répondre aux obligations réglementaires, AFG Formation propose un outil de formation en ligne sur l'ensemble des thèmes intéressant les collaborateurs des sociétés de gestion: Abus de marché, LCB-FT, MIF II/ESMA, Certification AM.

### ■ PRAM

(Diplôme d'Expert en Gestion d'Actifs éligible au CPF N°247492, site "moncompteformation")

La nouvelle promotion 2020-2021 démarre le 1<sup>er</sup> octobre ; les inscriptions sont ouvertes !

Le 1<sup>er</sup> bloc de compétence est consacré à la réglementation de la gestion d'actifs.

### ■ SEMINAIRES

A compter de septembre 2020, plus de 30 séminaires sont proposés dont : la gestion ISR, la politique de rémunération dans les SGP, les cryptoactifs, le *Private Equity*, la réglementation des OPC, les Organismes de Financement Spécialisés, la loi PACTE et l'épargne salariale, la pierre papier, les instruments financiers : caractéristiques et fiscalité.

Informations et Inscriptions  
[www.afgformation.fr](http://www.afgformation.fr)

## COMMISSIONS ET GROUPES



### ■ GUIDE PRATIQUE DE MISE EN CONFORMITÉ DU DISPOSITIF D'ENCADREMENT DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'AFG accompagne les sociétés de gestion dans la mise en œuvre de leur politique de gestion du risque de liquidité – incluant les stress tests de liquidité – en publiant un **Guide pratique**.

Ce guide se veut une aide à la mise en place ou la mise à jour d'un dispositif global de contrôle du risque de liquidité au sein d'une société de gestion. Pragmatique, il offre des bases pour mettre en place un dispositif conforme à la réglementation et aisé à mettre en œuvre.



Mirela Agache-Durand  
Vice-présidente de l'AFG

Sur proposition de son  
Président Eric Pinon,  
le Conseil d'adminis-  
tration de l'AFG a nommé

Mirela Agache-Durand Vice-  
présidente de l'AFG en remplacement  
d'Inès de Dinechin.

Directrice générale de Groupama Asset  
Management, Mirela Agache-Durand  
représentera les sociétés de gestion  
filiales de groupes d'assurance et complé-  
tera ainsi la Vice-présidence aux côtés de  
Philippe Setbon, Ostrum Asset Manage-  
ment, et de Guillaume Dard, Montpensier  
Finance. Elle s'attachera plus particuliè-  
rement aux sujets internationaux avec  
comme objectif de positionner la France  
comme un acteur majeur de l'Asset Mana-  
gement international.

L'AFG adresse tous ses remerciements  
à Inès de Dinechin pour son implica-  
tion et ses contributions aux travaux de  
Place dans sa mission de Vice-présidente.  
Sponsor du *Livre Blanc sur l'Education  
financière* elle continuera, pour l'AFG,  
son action en faveur de ce sujet.

## EDUCATION FINANCIÈRE



« 12 principes pour épargner  
et investir dans les  
placements financiers de  
moyen et long terme »

L'AFG publie un guide  
pédagogique à destina-  
tion des épargnants.

Il propose à ses lecteurs  
un parcours simple repo-  
sant sur 12 principes :

- 4 questions à se poser  
pour définir son projet ;
- 4 notions pour se familiariser avec des  
notions à la base de l'épargne et de l'in-  
vestissement ;
- 4 conseils afin d'être actif dans le choix  
et le suivi de sa solution d'investisse-  
ment.

Disponible sur [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)

## NOUVEAUX MEMBRES

### ► Sociétés de gestion :

- BBA Asset Management
- Evarinvest Asset Management
- June Real Estate Investment Management
- Wide Asset Management
- Invesco Management SA – Succursale en  
France
- Pictet Asset Management (Europe) S.A,  
Succursale de France

### ► Membre correspondant :

- KPMG Avocats

## NOMINATION

### ► Myriam Dana-Thomae nommée Directrice Droit des Marchés



Après avoir débuté sa carri-  
ère chez Euroclear France  
en tant que juriste, Myriam  
a rejoint les services finan-  
ciers de Natixis puis le Groupe  
Société Générale. Après plu-  
sieurs années passées dans  
le domaine des activités post-marché, elle  
prend la responsabilité de grands chantiers  
réglementaires (EMIR, SFTR, BREXIT...) au  
sein de la Direction Juridique de la Banque  
d'investissement du Groupe. Titulaire de  
deux Master 2 en Droit et Sciences Poli-  
tiques et du Cycle des Hautes Etudes Euro-  
péennes de l'ENA, Myriam a rejoint l'AFG en  
juin 2020 et est en charge de la Commission  
Infrastructures de Marché.

## CONCOURS INTERNATIONAL DES MÉMOIRES DE L'ÉCONOMIE ET DE LA FINANCE

« Investir à long terme pour accompagner  
les grandes transformations », c'est le thème  
de la 32<sup>ème</sup> édition de ce Concours organisé  
par le Centre des Professions Financières.  
L'AFG est partenaire de cette initiative qui  
récompense depuis plus de 30 ans les travaux  
de recherche des étudiants de deuxième et  
troisième cycle, réalisés avec le soutien de  
leurs établissements de formation. Les candi-  
datures sont ouvertes jusqu'au 31 décembre  
2020. Les lauréats, étudiants et professeurs,  
se verront décerner leur prix lors d'une céré-  
monie début 2021 à Paris.

## INVEST WEEK PARIS



Du 28 septembre au 13 octobre, l'AFG,  
l'AF2i, L'Agefi, Paris Europlace et France  
Invest organisent l'Invest Week Paris  
2020. Les principaux leaders européens  
de l'asset management et de l'industrie  
financière se donnent rendez-vous à Paris  
pour débattre sur les problématiques et les  
enjeux clefs de leurs professions. Invest  
Week Paris vise à favoriser l'émergence  
d'un écosystème capable de financer l'éco-  
nomie européenne.

Pour en savoir plus : [Investweekparis.com](http://Investweekparis.com)

■ 28.09-13.10.20 : Invest Week Paris

■ 5-9.10.20 : InfraWeek Paris

■ 6.10.20 : ESG Prospective Morning  
- AFG

■ 6.10.20 : Rencontres Finance et  
impact - Option Finance

■ 8.10.20 : Fund Forum International

■ 8-9.10.20 : Global Invest Forum -  
L'Agefi

■ 13.10.20 : AM Tech Day - L'Agefi

■ 5.11.20 : Matinales de la Distribution  
- FundGlobam

■ 12-13.11.20 : Investment  
management Forum - EFAMA

■ 16.12.20 : Sommet BFM Patrimoine

## CHIFFRE CLÉ

1 936 milliards d'euros

C'est le montant de l'encours des OPC de  
droit français à fin juillet 2020.

L'ensemble des documents cités sont acces-  
sibles sur notre site [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr), dans la  
partie publique ou réservée à nos adhérents.

